

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

15 JUILLET 2024

OBJET :

MARCHES PUBLICS

GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR
LE CURAGE DES
FOSSES

AUTORISATION DE
SIGNATURE

2024-07-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, MILLIEN Sophie, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline.

Étaient excusés :

DUMONT-DESEIGNE Véronique	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
WILLAUME Quentin	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
LOUVET Dimitri	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Corinne NOEL)
HUGOT Léa	(Pouvoir Christopher BRANCQUART)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BEN Sabrina	(Pouvoir William BOUCHEL)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers a interrogé les communes membres sur leur intérêt quant à la nécessité de lancer une consultation pour des prestations de curage des bassins et des fossés.

La commune de Marck a manifesté son intérêt pour ce type de prestations.

Aussi, au regard de la similarité des besoins et conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers a proposé de mettre en œuvre un groupement de commandes.

La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers est désignée coordonnateur dudit groupement et sera chargée de la procédure de passation jusqu'à l'attribution des accords-cadres. La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Chaque membre du groupement est quant à lui chargé de conclure avec les titulaires retenus les accords-cadres correspondant à leurs besoins propres tels que déterminés en amont de la procédure, de signer, notifier et de s'assurer de leurs bonnes exécutions.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

APPROUVE la constitution de ce groupement de commandes entre les villes de Marck, Bonningues-Lès-Calais, Coulogne, Hames-Boucres, Sangatte, Calais, Fréthun, Saint-Tricat, Coquelles, Les Attaques et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers pour les prestations de curage des fossés et bassins

AUTORISE Madame le Maire à signer et à exécuter la convention de groupement de commandes ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement

AUTORISE Madame le Maire à signer les accords-cadres avec le ou les prestataires retenus ainsi que de prendre toute décision relative à leur exécution

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

15 JUILLET 2024

OBJET :

MARCHES PUBLICS

ADHESION A UN
GROUPEMENT DE
COMMANDES
POUR LES
FORMATIONS 2025-
2028

AUTORISATION DE
SIGNATURE

2024-07-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, MILLIEN Sophie, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline.

Étaient excusés :

DUMONT-DESEIGNE Véronique	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
WILLAUME Quentin	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
LOUVET Dimitri	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Corinne NOEL)
HUGOT Léa	(Pouvoir Christopher BRANCQUART)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BEN Sabrina	(Pouvoir William BOUCHEL)

Était absent :

PERON Laurent

Madame le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers a interrogé les communes membres sur l'intérêt à lancer une consultation groupée pour des prestations de formations du personnel pour la période 2025-2028.

La commune de Marck a manifesté son intérêt pour les lots suivants :

Lot n°	Désignation	Montant annuel maximum
1	Formation initiale et de recyclage à l'habilitation électrique pour le personnel non électricien HOB0 BSBE Manœuvre	2 000€

4	Formation initiale et de remise à niveau au SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes - Niveau 1) SSIAP2 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes – Niveau 2)	3 000€
5	Formation Initiale, recyclage et examen à la conduite de : Mini pelles –Mini compacteurs – Tracteurs <100cv Engins de chantier compact: CACES R482 Cat A Pelles Hydrauliques Engins d'extraction à déplacement séquentiel CACES R482 Cat B1 Chargeuses Engins de chargement à déplacement alternatif CACES R482 Cat C1 Chariots Elévateurs CACES R482 Cat F PEMP CACES R486 Cat A PEMP CACES R486 Cat B Chariot Automoteurs à conducteur porté <6 tonnes CACES R489Cat 3 Grues Auxiliaires Postes fixe et télécommande CACES R490	6 000€
6	Formation initiale et de recyclage Sauveteur Secouriste du travail (SST)	6 000€
7	Formation à la pratique de la langue étrangère incluant les tests de positionnement Anglais Autres Langues Etrangères (Allemand – Néerlandais)	2 000€
8	Formation à la Bureautique Microsoft office : WORD / EXCEL	2 000€
9	Formation AIPR (Autorisation d'Intervention à proximité des Réseaux) Concepteur Encadrant Opérateur	3 000€
10	Prestations de formation à la gestion du risque Amiante	2 000€

Aussi, au regard de la concordance de nos besoins, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers propose d'adhérer à un groupement de commandes concernant l'achat de prestations de

formations pour la période 2025 à 2028.

La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers est désignée coordonnateur dudit groupement et sera chargée de la procédure de passation jusqu'à l'attribution des accords-cadres. La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Chaque membre du groupement est quant à lui chargé de conclure avec les titulaires retenus les accords-cadres correspondant à leurs besoins propres tels que déterminés en amont de la procédure, de signer, notifier et de s'assurer de leurs bonnes exécutions.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 et suivants,

Vu le projet de convention de groupement de commandes annexé,

Considérant qu'un groupement de commandes pour des prestations de formations 2025-2028 entre la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et les communes membres adhérentes devrait permettre par effet de seuil de faire bénéficier les membres de conditions économiques communes avantageuses et d'une optimisation du service.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes entre les villes de Marck, Calais, Blériot-Plage/Sangatte, Bonningues-les-Calais, Coquelles, Coulogne, Escalles, Les Attaques, Peuplingues, ainsi que le CCAS de Calais et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers pour des prestations de formation de leur personnel pour la période 2025-2028.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à exécuter la convention de groupement de commandes ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement,

AUTORISE Madame le Maire à signer les accords-cadres avec le ou les prestataires retenus ainsi que de prendre toute décision relative à leur exécution.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

